

Réseau des GRETA de l'académie de Versailles

TITRE PROFESSIONNEL AGENT DE SÛRETÉ ET DE SÉCURITÉ PRIVÉE & SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNES (TP A2SP & SSIAP 1)

GRETA du Val d'Oise (95)

Lycée Gustave Eiffel, 95120 Ermont

OBJECTIFS

L'obtention du **Titre Professionnel d'Agent de Sureté et de Sécurité Privée** de niveau 4, incluant la certification SSIAP 1 (TP A2SP ou TP ASSP).

Compte tenu des besoins en recrutement, l'insertion professionnelle y est très favorable, que ce soit sur des sites industriels, des sites sensibles où au sein d'entreprises à dominante tertiaires & commerciales.

La formation se déroule sur une année en **alternance** centre/entreprise. A l'issue de celle-ci, le titulaire du TP A2SP sera capable :

- D'assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche d'amélioration continue de la sécurité ;
- D'assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche de prévention et de protection contre les risques et les menaces ;
- D'assurer une prestation de surveillance humaine sur des sites sensibles dans une démarche de protection renforcée.

CONTENU

A - FORMATION EN CENTRE : 433 heures

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES n° RNCP 40298

- Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche d'amélioration continue de la sécurité, à savoir :

- Garantir un accueil physique et téléphonique de qualité en sécurité privée ;
- Contrôler l'accès à l'aide de dispositifs technologiques et de matériels de détection ;
- Prévenir les situations conflictuelles, menaçantes ou de les traiter ;
- Contribuer au suivi de l'activité sur le site d'exploitation.

- Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche de prévention et de protection contre les risques et les menaces, notamment :

- Prévenir les situations génératrices de risques et intervenir si nécessaire ;
 - Détecter des comportements suspects ou des actes malveillants et réagir de manière appropriée ;
 - Réaliser l'ensemble des actions en réponse à une anomalie ou à une alarme.
- ##### - Assurer une prestation de surveillance humaine sur des sites sensibles dans une démarche de protection renforcée, en particulier :
- Prévenir et réagir face à des problèmes incendie dans des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur
 - Surveiller un site dit « sensible » et intervenir de manière appropriée à la situation

RS5641 - Service de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes niveau 1 (SSIAP 1)

- Effectuer l'entretien et les vérifications élémentaires des installations et équipements de sécurité
- Appliquer des consignes de sécurité
- Lire et manipuler des tableaux de signalisation
- Effectuer des rondes de sécurité et surveillance des travaux
- Assurer la surveillance au PC
- Passer des appels et réceptionner les services publics de secours
- Pratiquer le secours aux victimes
- Porter assistance aux personnes
- Mettre en œuvre des moyens de secours et de mise en sécurité

COMPÉTENCES TRANSVERSALES

- Concevoir son dossier professionnel
- Renforcer ses compétences en bureautique - Certification PIX possible
- Maîtriser les risques électriques – Certification BS/BE manœuvre

B - FORMATION EN ENTREPRISE : 1174 heures

TAUX DE RÉUSSITE

Nouvelle formation

PUBLICS

- Demandeur d'emploi
- Salarié Contrat de Professionnalisation (CP)
- Promotion par Alternance (Pro-A)

DURÉE

De 1607 h, variable selon positionnement, dont 1174 h en entreprise

DATES

Date de début : 15 septembre 2025

Date de fin : 15 octobre 2026

PRÉ-REQUIS

Niveau 3 (ex V)

- Avoir 18 ans en janvier 2026 et moins de 30 ans, sauf pour les détenteurs d'une RQTH (sans limite d'âge)
 - Être titulaire AFPS ou PSC1, SST, ou PSE 1 à jour conformément aux exigences réglementaires et présenter un certificat d'aptitude médicale datant de moins de trois mois pour le SSIAP
 - Être de nationalité française ou avoir plus de 5 ans sur le territoire français
 - Obtenir l'autorisation préalable d'inscription en formation du CNAPS (**nous contacter pour le montage du dossier**)
 - Maîtriser le français oral et écrit correspondant au niveau B1 du CECRL
 - Être diplômé d'un niveau V en sécurité : CAP sécurité ou Titre à Finalité Professionnelle Agent de Prévention et de Sécurité (TFP APS)
- Ou avoir une carte professionnelle du CNAPS à jour, via le Certificat de Qualification Professionnel (CQP) d'Agent de Prévention et de Sécurité ou via le CQP Grands Événements (CQP PSGE) **avec** un niveau CAP dans un autre domaine
 - Ou avoir un niveau IV de formation **avec** une expérience dans la sécurité. Une VAE sera alors préconisée.

NIVEAU DE SORTIE

Niveau 4 (ex IV)

VALIDATION

- Attestation de fin de formation
- Attestation de compétences
- Diplôme / unité de diplôme
- Titre
- Certification
- Habilitation
- SSIAP 1 - Habilitation électrique BS/BE manœuvre - Certification PIX
- Titre professionnel de l'AFPA Agent de Sureté et Sécurité Privée

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Recrutement : entretien motivationnel, évaluation technique sur la rédaction d'une main courante au regard d'anomalies constatées lors d'une ronde.

POURSUITE D'ACTIVITÉS

Et après,

Selon votre expérience et la politique de l'entreprise vous pouvez travailler directement et accéder à un poste d'encadrement ou poursuivre votre formation dans la filière sécurité privée (BTS) ou sécurité incendie (SSIAP 2,3).

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Formation d'une année à visée technique & professionnelle.
- Renforcement des compétences acquises antérieurement en sécurité (réglementation, procédures, gestion des situations de crise, communication et savoir être dans la sécurité) et leur élargissement à la sécurité des sites sensibles et industriels.
- Insertion professionnelle garantie : 30 000 postes encore non pourvus

COÛT

Coût contrat apprentissage ou coût contrat de professionnalisation

FINANCEMENT

- Auto-financement
 - CPF
- Plan de développement des compétences

DOMAINES PROFESSIONNELS

- Sécurité

CONTACT

Accueil GRETA du Val d'Oise

RÉFÉRENT HANDICAP

MATIAS Christine
contact@greta-95.fr

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Le Greta du Val d'Oise, organisme de formation de l'Éducation Nationale recevant du public, applique les règles d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

Afin que la formation soit accessible à tous, des mesures peuvent être mises en place pour compenser les situations de handicap (matérielles et/ou pédagogiques). Vous pouvez contacter notre référente Handicap pour bénéficier d'un accueil et d'un échange sur les aménagements possibles.

